COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1765.	*Du Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi 16.*	*Jeudi 17.*
Actions des Indes.	1332 ½	1332 ½ 35	1332 ½	1332 ½ 30
Emprunts de la Comp.		15		440
Promesses à 5 p ○/○	15 ¼ 2m			
Promesses à 4 p ○/○	37 ½		37 ½	37
Actions des Fermes.	982 ½	985	985	985 82 ½
Lots de la 3e Loterie.	18	18		17 ½
	12e. 23	12e. 23. 13e. 27.		12e. 22 ½
Amortissement.				8 ½
2 ß p ℔ du Dixiéme.	9		8 ½	
Annuités.	414	413	413	413
Coupons d'annuités.	81 81 ½	81 ½	81 ½	81 ½
Emprunt de 50 millions	14 ¾ 14 ½ 15 2. 4m	14 ½ 15 4m	14 ½ 15 5m	14 ½
Colonies, 1759.		24 11m		
Canada.	35 ½	35 ½	35 ½	35
Époques.	10e. 23	8e. 18 10e. 23	8e. 18. 10e. 23	8e. 18 10e. 23
Compe. Loterie.	300	300	300	300
CONTRATS.				
Récépissé Nouette.			30 perte	
Sur la Ville.				
A 4 p ○/○.				
3 p ○/○ sur les Cuirs.	49			
2 p ○/○ sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glié de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ¼	56 ¼	56 ¼	56 ¾
Londres.	31 5/8	31 5/8	31 15/16	31 15/16
Hambourg.	175 ¾	176	176 ½	176 ½
Madrid.	15 3	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 2	15 2	15 2	15 2
Livourne.	97	97	97	97
Lyon, *Saints*.	⅞ perte.	⅞ perte.	¾ perte.	¾ perte.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : & le Journal le 15 de chaque mois : on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faudra s'adresser dorénavant à M. DE GRACE, *Directeur & Receveur au Bureau rue Traversiere, Bute Saint Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 26 Mars.

SUITE *de la lettre de Quimper du* 11 *Mars, en réponſe à celle de M. Letroſne.*

LE ſeul avantage que les Villes maritimes auroient, Monſieur, ſur la votre & ſur toutes celles qui ſont éloignées de la mer, ce ſeroit de profiter du bénéfice de la conſtruction : mais toutes celles qui auroient des rivieres conduiſant à l'endroit de ces conſtructions, pourroient faire uſage de leurs propres productions, même à demi travaillées, & ce qui ſeroit commun à toutes, c'eſt que chaque Compagnie pourroient occuper 50 compatriotes.

Or, toutes les autres Villes qui ſont à portée de faire le commerce de grains, ne manqueroient pas de ſuivre l'exemple de la vôtre : ce qui augmenteroit prodigieuſement le nombre des Marins, & ce qui par conſéquent, favoriſeroit la population.

Mais, Monſieur, il y a un inconvénient qu'il faut éviter : il faut exclure de cet Etat, & de tout autre, ces gens qui ſont nés pour labourer la terre. Car, en cherchant à augmenter une claſſe de Citoyens néceſſaires à la Nation, il ne faut pas ſouffrir la diminution de celle des Laboureurs, ſur-tout dans les Provinces où il reſte beaucoup de terres à défricher.

Cette réflexion vous prouve aſſez, Monſieur, que je connois tout le prix de cette précieuſe portion de la Nation : je dirai même, ſi vous le voulez, qu'elle eſt à tout un peuple, ce que ſont les bras au corps. Mais faut-il pour cela lui ſacrifier les autres membres? Car enfin la culture ne ſeroit rien ſans les effets de la conſommation, & la conſommation elle-même ne ſeroit rien ſans le ſecours d'une grande population. Il y a plus, l'abondance des denrées deviendroit totalement infructueuſe, ſi on laiſſoit nos voiſins multiplier, ſeuls, leurs Matelots. Car devenant par là abſolument maîtres de tout le commerce maritime, & pouvant nous faire la loi, ils nous réduiroient à ce négoce intérieur, qui feroit tomber le prix de toutes les denrées.

Il eſt donc de l'intérêt de l'Etat d'inſiſter ſur une prohibition qui tend à relever notre marine & à faire revenir en France l'argent qui en eſt ſorti pendant les dernieres guerres.

Vous faites cependant, Monſieur, peu de cas de cet argent. Le fret qui, ſuivant vous, égale pour ainſi dire, la valeur de la marchandiſe, ſur-tout dans les envois de Liſbonne, Cadix & Marſeille, cette œuvre de main, *cette richeſſe d'exportation & d'induſtrie*, qui peut produire à la Nation des ſommes immenſes, eſt pour vous un objet peu important; vous ne vous intéreſſez que pour le *prix reçu par le vendeur originaire* (le Cultivateur) & vous dites avec aſſurance, *que cela ſeul intéreſſe auſſi la Nation, dont le revenu dépend du prix plus ou moins avantageux de la premiere vente*. Mais le bien-être des Cultivateurs eſt-il donc ſeul digne de l'attention d'un bon patriote? Qu'importe que leur revenu ſoit grand, s'ils ne peuvent ſuffire à nourrir le Royaume & à le mettre en état de ſe deffendre en lui fourniſſant, ſoit des

ſujets, ſoit de l'argent pour ſoutenir une guerre? Que deviendroient encore une fois les biens de campagne, ſi nos Villes ne renfermoient pas un grand nombre de conſommateurs? Que deviendroient auſſi ces conſommateurs, ſi on ne leur donnoit pas les moyens de gagner de quoi payer & faire valoir les denrées? Enfin, que deviendroient les Cultivateurs & les productions de leurs terres, ſi des ennemis pouvoient venir impunément enlever leurs récoltes? Or, c'eſt un événement que doit toujours craindre une Nation foible. Mais quand on ſuppoſeroit qu'ils ne vinſſent pas l'attaquer chez elle, ne pourroient-ils pas intercepter & enlever ſes envois de grains, par le moyen de leur marine ſupérieure? Voilà ce qu'ont prévu nos ſages Miniſtres, en forçant, pour ainſi dire, nos Négocians de conſtruire des Navires, & de multiplier le nombre des Marins.

Cependant, Monſieur, vous combattez avec chaleur une excluſion, qui ſeule peut accélérer ces conſtructions, & vous êtes vous-même ſi enthouſiaſmé de la force de vos raiſonnemens, que vous vous flattez d'avoir porté vos preuves *juſqu'à la démonſtration*, en regardant vos propoſitions comme autant de *vérités mathématiques*.

J'excuſe, Monſieur, votre préſomption, en faveur du zele qui vous a rendu ſi éloquent, mais vous me permettrez d'attaquer non-ſeulement vos preuves, mais vos propoſitions mêmes.

Votre premiere propoſition eſt, Monſieur, conçue en ces termes. » L'excluſion en faveur du Voiturier national, » *tend directement* à augmenter les frais du » tranſport. »

Je n'ai garde, Monſieur, de vous nier ce que vous dites à la ſuite de cette propoſition, c'eſt-à-dire, que l'exportation des grains devenue privative à la Nation, *eſt une nouvelle branche de commerce de la plus grande étendue*. Mais je vous rétorque cet aveu pour en conclure qu'il faut, à quelque prix que ce ſoit, achever de conſtruire les 2000 Vaiſſeaux, qui ſont, dites-vous, néceſſaires à cette exportation. Car c'eſt cette augmentation de Vaiſſeaux & de Marins pour les conduire, qui a été l'objet *direct* du Légiſlateur, & non le renchériſſement du fret qui n'en eſt qu'une conſéquence momentanée. M. *de la Chalotais*, dans ſon excellent diſcours lors de l'enrégiſtrement de l'Edit qui a permis l'exportation des grains (voyez les Gazettes de commerce des 22 & 25 Septembre 1764) n'a demandé la concurrence des Vaiſſeaux étrangers que pendant 2 ou 3 ans, parce qu'il croyoit qu'il n'y avoit en France ni aſſez de bâtimens, ni aſſez de Matelots; mais s'il avoit ſu que nos Ports ne manquent pas de Marins, il auroit encouragé les Négocians à faire conſtruire des Navires; il auroit même peut-être exhorté la Nobleſſe (*a*) à employer dans cet uſage ces fonds immenſes qu'elle ſacrifie au jeu & au luxe: en tout cas, il auroit appuyé en habile homme, ſur un principe qu'il a établi lui même, c'eſt-à dire, ſur ce que le *cabotage eſt l'école & la pepiniere des Matelots*.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt le ſentiment de ce reſpectable Magiſtrat, que vous m'objectez comme une autorité capable de trancher la queſtion. Mais, Monſieur, reliſez les courtes obſervations qu'il a faites à cet égard, & vous verrez qu'il ne demande que pour deux ans ce que vous demandez pour toujours, & que cette demande n'eſt fondée que ſur un *peut être* (*b*).

Or, s'il eſt vrai que nos ſeuls bâtimens ont ſuffi pour enlever notre derniere récolte, comme je le prouverai bientôt, que ces enlevemens multipliés ont fait hauſſer ſuffiſamment le prix du grain dans nos Provinces maritimes, pourquoi inſiſter ſur une concurrence au moment même où nos nouvelles conſtructions la rendront encore plus inutile?

Voilà un fait qui ſeul trancheroit véritablement la queſtion; mais je ne veux pas encore abandonner vos *démonſtrations mathématiques*.

Après être convenu que le fret de l'exportation *eſt une branche de commerce de la plus grande étendue*, vous ſoutenez, Monſieur, *qu'elle ne doit point intéreſſer la Nation, parce que le prix du fret ne tend qu'à diminuer celui de la production, & que les frais de ce fret ſont des dépenſes ſtériles qu'on*

(a) *L'Edit même fait tacitement cette exhortation, en permettant le commerce de grains aux Nobles, ſans que pour ce commerce ils puiſſent être aſſujettis à aucunes impoſitions.*

(b) *Voyez la Gazette de Commerce du Mardi 25 Sept. 1764, p. 619.*

ne peut trop reſtreindre. Quoi ! Monſieur ! cent mille Citoyens peuvent vivre par les frais de voitures ! ces frais, ſelon vous-même, ſont l'aliment & la ſéve *d'une très-grande branche de commerce.* Quoi ! *ils produiſent une circulation utile & excitent la conſommation* : quoi ! ce ſont les François mêmes qui les payent en plus grande partie, (c) & vous ne voulez pas que vos compatriotes en profitent ſeuls ! vous regardez comme des *dépenſes ſtériles*, une ſource abondante de richeſſes ! mais vous qui diſtinguez avec tant d'art deux ſortes de commerces, ignorez-vous qu'il y a deux ſortes de richeſſes ; les réelles qui ſont celles que produit la terre, & qui ſont dépendantes des ſaiſons ; les induſtrieuſes & les mobiliaires qui dépendent de notre génie & de notre argent. Or, ſans entreprendre de donner la préférence à celles-ci, j'oſe dire qu'elles ſont auſſi précieuſes à tout Etat politique ; & je le prouve par la ſituation des Anglois & des Hollandois. En effet, ils ont, & ceux-ci ſur-tout, très-peu de richeſſes réelles ; & cependant avec le ſecours de leur argent & de leur induſtrie, ils ſont beaucoup plus riches que nous. Mais pourquoi, Monſieur, ont-ils plus d'argent que nous ? Parce qu'ils ont plus de Vaiſſeaux, plus de Marins & plus de branches de commerce que nous.

Or, c'eſt cette richeſſe d'induſtrie, cette richeſſe indépendante de la qualité & de l'étendue de leur ſol, qui a ſi fort augmenté chez eux la population, & qui les a mis en état de faire les plus belles Colonies. Voilà donc une nouvelle preuve de l'avantage de la population, que vous regardez vous-même comme un grand bien, & que vous détruiriez cependant, ſi vous étiez maître de rétablir des concurrens dans notre navigation de cabotage. (d)

(c) *Bordeaux, Bayonne, Marſeille & quelques autres Ports de France, ſont les Villes qui conſomment une grande partie de nos grains : c'eſt une raiſon de plus pour exclure les étrangers de leur exportation.*

(d) *L'Edit ſur lequel nous raiſonnons, permet de compoſer un équipage d'un tiers d'Etrangers, & en cela nous ſommes moins prudens que les Anglois, qui ne ſouffrent aucun Etranger ſur leurs Navires de cabotage : exclusion qui a ſans doute pour motif, & de laiſſer de l'occupation aux Nationaux, & d'ôter aux autres tout moyen de connoître l'entrée de leurs Ports.*

Vous alléguez pour motif de cette concurrence, que ſans elle, les Etrangers pouvant vendre moins à Liſbonne ou à Marſeille, les François ne trouveroient plus de débouchés, parce que l'augmentation des frais de voitures les mettroit dans le cas de vendre ſans profit, ou même à perte, *ce qui empêcheroit les entrepriſes & les achats de nos denrées.* Enfin, pour mieux prouver cette augmentation de frais, vous calculez ceux qui ſont occaſionnés par l'éloignement de la mer, & les joignant enſuite aux droits qui ſont *parſemés ſur toute la route*, vous en faites un capital qui égale, pour ainſi dire, la valeur de la marchandiſe. Je n'ai rien à vous objecter contre la ſuppreſſion que vous demandez avec raiſon de ces droits. Au contraire, je conviens qu'ils ſont très-nuiſibles à l'exportation des grains, ſur-tout pour les Provinces éloignées de la mer. M. de la Chalotais a auſſi rendu ſenſible en peu de mots, le tort que font à l'exportation les droits d'entrée & de ſortie, & ce que vous dites vous-même à cet égard eſt très-judicieux. Mais quant aux frais de tranſport ſur les rivieres, c'eſt une charge inévitable pour les Provinces éloignées, ſans qu'il y ait d'autres moyens de la diminuer, que ceux d'établir à Orléans, comme à Blois, une manufacture de farine qui ôte du bled toutes les parties groſſieres, & d'inventer des machines ſur les rivieres qui rendent l'œuvre de main plus prompte & plus facile.

Revenant au fret maritime, vous en faites l'objet de votre 3^e. raiſonnement, pour en conclure dans le 4^e. que nous devons appeller les voitures étrangeres, & les admettre dans la concurrence de l'exportation, parce que, plus il y a de Voituriers, moins ils ſont chers.

Je conviens avec vous de ce dernier principe. Mais multipliez les Voituriers nationaux, comme vous y invite le Gouvernement, devenez-le vous-même, & vous ſerez maître de confondre le prix du fret avec celui de la marchandiſe même : alors pouvant ſans obſtacle multiplier vos

envois & prévenir tous retardemens, vous ſerez à meme de vous procurer l'intérêt de tous vos débourſés, ou en tout cas, de balancer les opérations des Voituriers étrangers, & de régler le prix de votre fret ſur le leur. Vous dites que les Hollandois le donnent à un quart moins cher que nous : j'ai déjà peine à le croire, ſachant que dans la derniere guerre, ils le faiſoient payer au contraire un quart ou un cinquiéme plus que nous. Mais ce que vous avancez au hazard ſeroit-il vrai, qui ne ſait que les Hollandois ſont plus longs & plus négligens que nous dans leurs voyages ? La moindre tempête les oblige de ſe renfermer ſous le pont, & abandonnant au hazard leur Vaiſſeau & ſa cargaiſon, ils viennent tous les ans ſe briſer ſur nos côtes. Mais les François agiſſent autrement ; ſurpris par une tempête, ils ne quittent la manœuvre que lorſqu'ils ont gagné quelque Port où ils peuvent entrer ſans Pilote côtier. Il en eſt ainſi des Eſpagnols nos amis & nos alliés, qui viennent d'obtenir la concurrence que vous demandez pour tous les Etrangers indiſtinctement ; mais cette préférence me paroit non ſeulement fondée ſur l'alliance étroite qui nous unit avec eux, mais même, ſur ce que leur vendant une grande partie de nos bleds, il eſt juſte qu'ils puiſſent venir les prendre.

Il n'en eſt pas ainſi des Hollandois que vous repréſentez comme de *grands acheteurs* ; car ils n'ont acheté & n'acheteront jamais nos grains, que lorſque nous ſerons obligés de les vendre à vil prix : j'en atteſte ces magaſins immenſes qu'ils font dans les années d'abondances, & qu'ils rempliſſent des grains du Nord. D'où je conclus que n'y ayant rien à gagner avec eux, parce-qu'ils veulent tout vendre & ne rien acheter, nous ne devons point les appeller pour nos exportations.

Il ne faut donc, Monſieur, ſe procurer l'effet de la concurrence dans le bénéfice de la voiture, que par les François mêmes, ou par des amis auſſi utiles & auſſi fidèles que les Eſpagnols. Que chaque Province agricole faſſe conſtruire autant de bâtimens qu'il lui en faudra pour ſes envois : que les Intendans de ces Provinces règlent, ſi l'on veut, les frais des voitures, toutes ces précautions & quelqu'autres qu'il eſt facile de prendre, ſeront ſuffiſantes *pour modérer les frais, faciliter le tranſport, & accélérer l'expédition*. C'eſt aux Négocians de ces Provinces à s'aſſocier, & à délibérer entr'eux ſur les moyens qu'il y a à prendre pour réparer autant qu'il ſera poſſible, le tort que fait à leurs entrepriſes l'éloignement de la mer. Mais ils ne réuſſiront jamais à procurer un grand débouché à leurs Provinces, s'ils ne ſe mettent pas en état (par une ſociété générale & ſans excluſion) à faire la double avance des frais de conſtruction de Navires, & du prix des denrées qu'ils voudront porter à l'Etranger : alors, Monſieur, ils pourront faire leurs envois à Cadix ou à Liſbonne, & ſi les Etrangers fixent leur fret pour ces Ports à 30 ℔ ſeulement, ils ſeront maîtres, & de ſe réduire à cet égard, & de ſe procurer auſſi la concurrence dans le prix de la denrée même. C'eſt en agiſſant ainſi, c'eſt en prodiguant pour cela leurs ſoins & leur argent, qu'on ceſſera de les regarder comme de *ſimples agens mercenaires*, & qu'on les appellera au contraire les agens tutelaires de la Nation.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

De Lisbonne, *le 6 Fevrier 1765.*

Note des effets & denrées apportées à Liſbonne ſur des Navires Etrangers, depuis le 17 juſqu'au 23 Février.

Il eſt entré dans cet eſpace de temps au Port de Liſbonne, 23 Navires étrangers, ſavoir, 12 Navires Anglois, y compris 1 Paquebot venu de Falmouth ; — 1 de l'Iſle de Madere avec du vin qu'il porte à la nouvelle Angleterre ; — 1 de Portſmouth avec du bled ; — 1 de Barwick avec du bled ; — 1 d'Almerie avec du jonc ; 4 de Corck, dont l'un avec du charbon de terre & des viandes ſalées ; — l'autre avec du beurre & du poiſſon ſec ; — le 3e. avec du beurre, & le 4e. avec du charbon de terre & du beurre ; — 1 de la Caroline avec du riz ; — 1 de la nouvelle écoſſe avec de la merluche, & enfin 1 de Bantry avec du beurre.

Il n'eſt venu qu'un Navire Danois avec du bled chargé à Gergenti.

Il eſt entré 3 Vaiſſeaux François, 1 de Nantes avec du ſeigle ; — 1 de St. Vale-

ry avec du bled, & 1 de Dunkerque avec du bled & de l'orge.

Il eſt pareillement entré 3 Navires Hollandois, 1 de l'Iſle Tercere, & en dernier lieu de celle de St. Michel, avec du bled; 2 de Sicile, l'un avec de l'orge, l'autre avec du bled.

Il eſt arrivé un Vaiſſeau Raguſin avec un chargement de bled.

Il eſt entré 3 Vaiſſeaux Suédois, ſavoir; 2 de Gergenti avec du bled, & 1 de Liverpool avec du charbon de terre.

Le 23 de ce mois il y avoit dans le Tage 115 Vaiſſeaux étrangers, non compris ceux ci-deſſus, ſavoir; 52 Anglois, 15 Danois, 1 Eſpagnol, 20 François, 23 Hollandois, 2 Raguſins & 2 Suédois.

Le 13 Février dernier il eſt arrivé au Port de Liſbonne un Navire Portugais venant de Paraiba, l'une des Capitaineries du Breſil, chargé de ſucre pour le compte de la Compagnie de Fernambuc.

La conſommation du ſucre eſt conſidérable à Lisbonne & dans tout le Portugal; on compte qu'on en uſe dans la ſeule Capitale ſix mille caiſſes en confitures & en ſucreries.

Cours des changes à Liſbonne le 26 Fév.

Amſterdam, à uſance de 2 mois 1 cruſade de 400 *reis*, pour 48 d. 1 quart de gros banco; — Londres à 30 jours de vue, 1000 *reis* pour 66 d. 3 quarts *ſterl.*; — Gênes à uſance de 3 mois, 724 *reis* pour 115 ſols fuor banco; — Madrid, à 15 jours de vue, 2380 *reis* pour une piſtole; — Paris à 60 jours de date, 460 *reis* pour 1 écu de 3 ℔.

EXTRAIT *des Papiers Anglois du 5 au 7 Mars 1765.*

On apprend à Londres par des lettres de Varſovie, que depuis cent ans on n'a pas battu de monnoie en Pologne, qu'à ce défaut les Polonois tiroient de Koniſberg des *tymffs phoxacs*, &c. ce qui procuroit de grands avantages au Roi de Pruſſe, mais que le Roi de Pologne, par un vrai zele pour ſon Pays, a réſolu, avec l'approbation de la République, d'établir un Hôtel des Monnoies à Varſovie, pour y faire battre les eſpèces qui ont le plus de cours dans le Royaume.

Un Navire commandé par le Capitaine *Hellen*, parti de Terre-Neuve pour ſe rendre en Portugal, eſt entré dans Rivades dans le plus fâcheux état; il avoit perdu tous ſes mâts, jetté à la mer une grande partie de ſa cargaiſon, & le reſte eſt avarié.

La *Lédie*, Capitaine *Kallender*, partie de Liſbonne pour Philadelphie, que l'on avoit dit perdue par les glaces dans la riviere de Lawar, s'en eſt dégagée & a gagné ledit Port avec une grande partie de ſa cargaiſon.

Des lettres de Nieuport du 24 Février dernier, marquent que des pêcheurs de ce Port ont trouvé à la mer 131 barriques de vin, flottant près de la riviere Macs; on ſoupçonne qu'elles provenoient d'une Galiote Hollandoiſe fretée à Bordeaux pour Amſterdam, qui s'eſt briſée à la côte; ce qui donne lieu de le préſumer, c'eſt qu'on a trouvé des débris du bâtiment avec un cadavre.

Hier 6 Mars au ſoir, il eſt entré dans la crique de Stangate, le Navire le *Vautour*, Capitaine *Jump*, venant de Veniſe, ayant relâché à Zant avant de ſe rendre à Londres Le 10 du mois dernier étant par les 40 d. de latitude & 14 d. 46 m. de longitude, il s'eſt abouché avec le Capitaine du Navire le Trident, bâtiment François parti de Marſeille pour Granville. Le Trident avoit une voie d'eau & étoit dans un état fâcheux, il y avoit à ſon bord un Capitaine Anglois nommé Guillaume Burden avec ſon équipage, provenant du Navire l'*Amitié fraternelle*, bâtiment freté à la Grenade pour Londres; le Trident avoit pris à ſon bord 2 jours auparavant, l'équipage du Navire Anglois, dont le bâtiment étoit ſi ouvert de tous les côtés, après avoir perdu ſes mâts, qu'on avoit été obligé de l'abandonner. Le Capitaine du Vautour a offert à l'Anglois de le mener chez lui, mais la Capitaine François n'a pas voulu le permettre, parce que le Vautour étoit en mauvais état, & s'étant quittés, le Trident a tâché de ſe rendre à Liſbonne.

On a placé Mardi 5 de ce mois à Woolwich, à bord d'un vieux Vaiſſeau de guerre, nommé la *Princeſſe Marie*, la pompe inventée depuis peu pour tirer l'eau des Vaiſſeaux, machine qui a eu en dernier lieu l'approbation de la Société royale des Sciences. On dit qu'au moyen d'une vantouſe qu'on y a ajoutée, elle jettoit 5 tonneaux d'eau par minute.

On écrit de Quebec qu'auſſitôt que la rupture des glaces rendra la Navigation du fleuve St. Laurent libre, on y lancera 4 Frégates de 18 canons chacune, qu'on a eu commiſſion d'y conſtruire pour le compte de la Régence de Toſcane.

Des lettres particulieres de Portugal, portent que pendant quelque tems il a été queſtion d'augmenter les droits qu'on perçoit ſur les vins de Madere; mais il n'eſt pas ſûr que cette impoſition ait lieu pour les vins que les Anglois tirent de cette Iſle.

On a apporté à Londres ces jours-ci de Glaſcow, quelques échantillons de beaux damas provenant d'une fabrique qui y eſt nouvellement établie : de bons connoiſſeurs ont jugé qu'ils ne cédoient en rien aux meilleures & aux plus belles étoffes de ce genre venant de l'Etranger.

Pluſieurs des Ouvriers en chapeaux, tant de caſtor que de laine, qui avoient paſſé l'Eté dernier en Portugal, dans l'eſpérance d'y trouver de l'occupation, ſont revenus cette ſemaine de Liſbonne. Les manufactures de caſtor en Portugal, ne ſont pour ainſi dire que dans leur enfance, & par là elles n'ont pu employer que la moitié des Ouvriers qui y ont été.

On apprend que les Habitans de la Bermude doivent inceſſamment préſenter une Requête au Parlement tendant à favoriſer en Angleterre le commerce des chapeaux pour femmes, faits avec des feuilles de palmier; c'eſt la ſeule manufacture qu'il y ait dans cette Iſle, & il y a quelques années que les Dames d'Angleterre en faiſoient grand cas.

Des lettres d'Hambourg du 26 Février, diſent que la gelée exceſſive qu'il faiſoit a interrompu la navigation de l'Elbe, & avoit retardé le départ des Navires deſtinés pour le détroit de Davis.

SUITE *des meſures en uſage dans le Commerce.*

LIVOURNE.

La palme, la braſſe & la canne ſont les meſures de longueur uſitées à Livourne. Cent braſſes rendent 50 aunes à Paris, & 100 cannes 200 aunes. Il y a 2 palmes ou pans dans la braſſe, & huit dans la canne.

On y vend le bled au ſac, & il en faut 40 ſacs pour 19 ſeptiers de Paris, qui font un laſt d'Amſterdam; ce qui fait revenir 100 ſeptiers de Paris à 210 ſacs & demi de Livourne. Le ſac répond à 5 alqueires de Portugal.

Le vin s'y débite comme à Florence, dont on a déjà donné l'article.

A l'égard de l'huile, la vente s'en fait à tant de livres monnoie longue, (a) le barril de 85 ℔ poids de romaine, dont les 100 ℔ ne font que 71 ℔ 3 huitiémes de Paris. Sur ce pied là le barril revient environ à 60 ℔ & demie de Paris, & à 64 ℔ de Portugal, dont la ℔ eſt d'un ſeiziéme plus foible que celle de Paris.

DE LA ROCHELLE *le* 16 *Mars* 1765.

Le Navire le St. *Eſprit*, Capitaine *Ramigeau*, eſt arrivé ici de St. Marc avec 8 barriques, 6 quarts d'indigo; — 30 barriques de ſucre brut; — 1 barrique, 9 quarts de caffé; — 30 boucauds, 66 barriques de ſirop mélaſſe.

On tient ici les ſucres blancs de 2^e. ſorte à 60 ℔ le *cent*; — ceux de 3^e. ſorte à 55 ℔. Les autres qualités à proportion; les ſucres bruts à 30 & 36 ℔, ſuivant la qualité; — ſirop mélaſſe, 14 à 14 ℔ 10 ß le *cent*.

Le caffé de St. Domingue, 11 à 14 ß la ℔; — l'indigo cuivré, 5 ℔ 12 à 5 ℔ 15 ß la *livre*.

L'eau-de-vie de cette Ville, 77 ℔; — celles de Seudres & d'Oléron, 75 ℔; — l'eau-de-vie de Cognac, 73 à 74 ℔; — celle de St. Martin, 78 à 80 ℔ les 27 *veltes*.

Les ſels de St. Martin, 680 à 690 ℔ le *cent*; — ceux de chaudiere de Seudres, 540 ℔; — ſels blancs de Seudres, 600 ℔ le *cent*. (b)

Le froment, 168 à 170 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 ℔ *poids de marc*; — l'orge, 110 à 112 ℔ le *tonneau*, piaſtres, 5 ℔ 5 ß 6 d. la *piéce*.

DU HAVRE *le* 20 *Mars* 1765.

Prix du fret au Havre.

Pour HAMBOURG, le ſucre, 11 à 12 *marcks lubs* du tonneau de 2000 ℔ *poids*

(a) *La monnoie longue eſt une monnoie imaginaire. La livre monnoie longue eſt compoſée de* 20 ß, *& le ſol de* 12 d., *comme la livre bonne monnoie.*

(b) *V. la Gazette* N°. 21.

de marc ; — caffé, 12 à 14 *marcks lubs* du pareil tonneau ; — indigo, 1 & demi *marcks lubs* du *cent* peſant, en outre 5 ß par marck pour avaries & chapeau.

Pour AMSTERDAM & ROTERDAM, le ſucre, 6 *ſlorins* du tonneau de 2000 ℔ ; caffé, 9 *ſlorins* du pareil tonneau ; — indigo, 20 ß du *cent*. En outre 10 pour *cent* d'avaries & chapeau, le tout argent courant.

ARRIVÉE *de Navires.*

Nous avons annoncé dans notre derniere feuille que le Navire le *Vicomte de Buzanci*, venant du Cap, & celui le *Comte de la Tour d'Auvergne*, venant d'Alicante, étoient ſur la rade du Havre ; voici leurs chargemens ; la cargaiſon du Buzanci conſiſtoit en 48 barriques, 1 quart de ſucre terré ; 61 barriques de ſucre brut ; — 6 futailles 1 quart d'indigo ; — 21 barriques, 152 quarts de caffé & en 4 balles de coton.

La cargaiſon du ſecond étoit de 270 balles de ſoude ; — de 4 balles d'amandes & de 5 barrils de vin pour le Havre ; de 546 balles de ſoude ; — de 2 balles de raiſins ; — d'une caiſſe de ſavon & d'un barril de vin pour Cherbourg.

Il eſt entré dans ce Port le 18 & le 19 Mars, le Navire la *Concorde*, Capitaine *Oepkes*, venant d'Alicante, chargé de 443 balles de ſoude ; — de 12 balles & ballots d'amandes ; — de 4 demi-pipes & 3 barrils de vin ; d'une caiſſe de tabatieres de bois.

Le Navire la *Thémis*, Capitaine *Guibert Laſalle*, venant de Marſeille, chargé de 7 caiſſes, 4 barrils de drogueries ; — de 97 piéces, 19 demi-piéces, 10 barrils & quarts d'huile ; — de 60 caiſſes & 712 demi-caiſſes de ſavon ; — de 6 ſacs de galles ; — de 4 tierçons, 1 barrique 5 caiſſes & 4 dames-jeannes de vin ; — de 97 caiſſes de fruits verds ; — de 6 barrils, 8 caiſſons de fruits ſecs ; — d'un ballot de laine ; — de 31 balles, 12 ballots de coton ; de 34 balles & ſacs de ſumac ; de 10 caiſſes de pierres à faulx ; — de 115 caiſſes, 6 barriques de ſouffre ; — de 2 caiſſes de ſuc de réglisſe ; — de 8 balles d'alun ; — d'une barrique & de 2 balles d'amandes.

Il eſt ſorti de ce Port le 17 & le 18 Mars, le Senau le *Jean & Pierre*, Capitaine *Aubin*, allant à Roterdam, chargé de ſucre & de caffé

Le Paquebot Anglois la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram*, allant à Londres, chargé d'indigo.

Nota. C'eſt par erreur qu'on a annoncé le départ du Senau l'*Induſtrie*, Capitaine *Pelletier*, allant à St. Malo. Ce Navire eſt encore dans le Port du Havre, retenu par les vents contraires.

DE St. VALERY *ſur Somme, le 16 Mars 1765.*

Il eſt entré dans ce Port dans les 15 premiers jours de ce mois, le Navire la *Picarde*, Capitaine J. *Lambert*, venant de Marſeille, chargé de ſavon, de coton & d'huile ; — l'*Eſpérance*, Capitaine M. *Noblet*, venant de Caen & du Havre chargée de cidre, de papier & de vin ; — le St. *Jean-Baptiſte*, Capitaine *Jacques Hurtel*, & le *Roi David*, Capitaine *Charles le Vaſſeur*, venant de la Rochelle, chargés d'eau-de-vie & de ſucre.

Le Navire le ROI DAVID, eſt en charge pour Porto en Portugal, & partira au premier Avril prochain.

DE PARIS *le 26 Mars 1765.*

Arrêt du 27 Février 1765, qui fixe les droits d'entrée dans le Royaume ſur toutes les eſtampes & images, enſemble ſur tous papiers gravés, deſſinés ou gravés peints en façon de damas, d'indienne, & ſur ceux qui paſſent à l'Etranger.

Arrêt du même jour qui ordonne que les livres de toute eſpèce, manuſcrits, imprimés ou gravés, reliés ou non reliés, papiers de muſique & autres y dénommés, continueront à jouir de l'exemption de tous droits aux entrées de Paris, & que les droits ſur les images, papiers peints en façon de damas, d'indiennes, & généralement toutes les dominoteries imprimées ou non imprimées, payeront les droits des Officiers viſiteurs, marqueurs de papiers à raiſon de 25 ß du *cent peſant* auxdites entrées de Paris.

Prix de l'or & de l'argent à Paris le 23 Mars

L'or fin, 101 ℔ ; — l'or au titre 85 ℔ l'*once* ; — l'or de Portugal, 720 ℔ ; — l'or du Perou, 709 ℔ ; — l'or du Mexique, 704 ℔ le *marc*.

L'argent fin, 53 ℔ 10 ß ; — l'argent au titre de 11 d. 10 *grains*, 52 ℔ 5 ß ; — les piaſtres, 49 ℔ le *marc*.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1763.	*Du Vendredi 22.*	*Du Samedi 23.*
Actions des Indes.	an. / 1e. ap. 1197 ½ / 2e. ap.	1197 ½
Emprunts de la Compagnie.	438	438
Promeſſes de la Compagnie.	10 ½	10 ½
Actions des Fermes.	1002 ½	1002 ½
Troiſiéme Loterie Royale.		
Lots de la troiſiéme Loterie.	8e. 9e. t. 11 ¼	9e t. 11 ½ 10e t ½ pte. 11e t. 1½
Duplicata de la troiſiéme.	75	75
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	9 ½	
Annuités.	439	
Coupons d'Annuités.	87	87
Emprunt de 50 millions.	9 ½ 5m. 10 ½	9 ½
Colonies, 1759.		
Récépiſſé des Monnoies.		½ p o/o pte.
Époques.	12e. 16 ½	8e. 17
Canada		
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p o/o		
A 3 p o/o ſur les Cuirs.		51 ½ Rcé.
A 3 p o/o ſur les Poſtes.		
Bretagne.	10	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles Généralité de Paris.		
Tailles Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p o/o.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 3/8	56 3/8
Londres.	31 1/16	31 1/16
Hambourg.	178 ½	178 ½
Madrid.	15 2 6	15 2 6
Cadix.	15 1	15 1
Livourne.	96	96
Lyon, Rois.	¼ Bce.	¼ Bce.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 8 ſols la feuille, contenant 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 6 Avril.

EXTRAIT *des Papiers Anglois du* 14 *au* 16 *Mars* 1765.

LE Navire la *Licença*, de Merſterland, Capitaine *Benburg*, venant de St. Ubes & de Liſbonne, eſt entré à Douvres ſa cale pleine d'eau.

On eſt informé que le dernier Paquebot parti pour la Nouvelle Yorck, avoit des ordres pour faire paſſer ici un compte fidele, tant de l'Etat que du nombre des manufactures de cette Colonie, de leur produit annuel & des perſonnes qui y ont été employées depuis 7 ans.

Il y aura 4 Frégates Angloiſes qui protégeront à la ſaiſon prochaine la pêche de la morue au grand Banc.

Un Bâtiment arrivé à Briſtol venant de la côte de Guinée, nous apprend que les Eſpagnols établis au Mexique & dans les autres Provinces de la nouvelle Eſpagne, ont commencé à ſe ſervir d'Elephants dans leurs habitations, & que l'année derniere on a tranſporté pluſieurs de ces animaux de l'Afrique à la Vera-Cruz.

On prétend que le Parlement actuellement aſſemblé, doit accorder une ſomme conſidérable à la Société des Arts, *&c.* pour étendre encore plus les encouragemens ſi louables qu'elle donne aux manufactures & au commerce, dans les Colonies les plus éloignées dans les deux continens.

On dit auſſi que par la même autorité on favoriſera dans peu l'importation du fer en barres venant de l'Amérique; ce ſera le moyen d'épargner des ſommes conſidérables qui ſortent annuellement de l'Angleterre, & que l'on envoie en Ruſſie & dans la mer Baltique, pour le prix de cette marchandiſe.

On écrit de Dublin qu'il y a actuellement commiſſion de la part de l'Etranger pour tirer de l'Irlande une quantité de cuirs verds, & que cette demande eſt plus conſidérable que celle qui a été faite depuis bien des années: la France & la Hollande en ont enlevé depuis le premier de ce mois plus de 50, 000 peaux. On mande auſſi dudit lieu le 12 Mars, qu'un Senau parti de Dublin ſur ſon leſt, pour ſe rendre à Whitehaven, s'eſt briſé le 5 de ce mois contre Ardglaſſ, & que tout le monde y a péri.

Des lettres de la Caroline ſeptentrionale du 17 Janv. dernier diſent que les établiſſemens Anglois ſitués au-delà de Beaufort dans le Sud, ceux de Georgeſtown dans le Nord, & ceux dans la partie de l'Oueſt, deviennent de plus en plus conſidérables; qu'en général on s'y attache à la culture du chanvre & du lin. Ces lettres ajoutent qu'on a établi une poſte pour porter tous les 15 jours les lettres de la Virginie à la Caroline ſeptentrionale, & qu'il eſt vraiſemblable que cela aura lieu pour la Caroline méridionale.

Il y a ordre de préſenter à la Chambre des Communes, les calculs en original faits au mois d'Août 1762 par MM. *Raper, How & Morris*, à l'occaſion de l'expérience faite de l'inſtrument du S^r. *Jean Harriſon*, dans ſon voyage à la Jamaique.

On prétend qu'on va établir dans cette

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſeſſion du Parlement, une amende très-forte contre toute exportation qui ſe fera à l'avenir pour la France ou la Hollande, du bois de chêne d'Irlande propre aux bâtimens.

On dit que ſuivant un calcul modéré fait depuis peu, les terres incultes en Angleterre, miſes à préſent en valeur, excedent trois millions d'acres en quarré.

Un homme natif de Dumfries en Ecoſſe, a découvert depuis peu une compoſition qui répond à tous les uſages où l'on emploie le vrai borax de l'Inde dans les Arts méchaniques. Il eſt arrivé cette ſemaine à Londres pour faire cette compoſition devant la Société des Arts.

On eſt informé que des Agens du Roi de Pruſſe ſe ſont fort intrigués depuis peu pour découvrir des Ouvriers Chapeliers qui n'ont point d'emploi, ils les engagent à paſſer à Berlin où on offre un parti très-avantageux à ceux qui font des progrès dans les différentes branches de la manufacture de caſtor, établie nouvellement dans ladite Ville.

Des Lettres de Quebec marquent qu'on y arme un grand nombre de grands bateaux qu'on veut employer à tenter cet Eté la pêche de la baleine dans les lacs intérieurs du Canada, ſur tout au lac Ontario, où l'on dit que les baleines nommées *grampus*, abondent : on en a meſuré quelques-unes de cette eſpèce qui avoient 70 pieds de long.

On écrit de la Floride orientale, que ſi l'on ne trouve pas cet Eté quelque moyen de diminuer la barre de St. Auguſtin, le commerce de cette Province qui ne fait que de naître, en ſouffrira beaucoup : en effet, l'entrée de ce Port eſt tellement bouchée, que les bâtimens de charge n'oſent y paſſer pour peu qu'il y ait de vent.

On écrit de Peterſbourg que le projet formé anciennement pour un canal navigable qui joindra le Boriſthenes au Niſter, plan qui ſeroit d'une utilité univerſelle pour le commerce intérieur de toute la Ruſſie, aura lieu l'Eté prochain, qu'on travaillera avec vigueur à ſon exécution ſous la direction de M. *Sullivan*, fameux Ingénieur & Deſſinateur actuellement au ſervice de l'Impératrice de Ruſſie.

De Marseille *le* 28 *Mars* 1765.

Il a été importé dans cette place le 2, juſques & compris le 15 Mars, ſavoir :

☞ D'Amſterdam, par le Vaiſſeau du Capitaine *Frauſen*, 104 caiſſes de fromages; 6 caiſſes de drogueries; — 8 balles de poivre; — 1 barril de vif argent; — 295 plaques de fer; 22 barrils de fer blanc; — 181 pains de cuivre; — 2 tonneaux d'huile de lin; — 91 piéces de bois jaune.

☞ De Cadix & de Nantes, par le Senau du Capitaine *Boſſy*, 17 barriques d'indigo; — 4 caiſſes de thé; — 2 barrils de *granille*; — 14 barrils de cochenille; — 1 balle de laine.

☞ De Roterdam par le Vaiſſeau du Capitaine *Hebel*, 5 barrils de céruſe; — 2 tonneaux de colle; — 3 barrils de muſcades; — 554 barres de fer; — 2 balles de cacao; 2 caiſſes de canelle; 34 barriques de couperoſe; — 100 barrils de harengs; 37 caiſſes de fromages; — 1 barrique d'azur; — 4 barriques de girofle; — 15 caiſſes de thé; — 2 barriques de vitriol blanc; 62 barrils de ſaumon; — 20 barriques de garance; 1121 piéces de bois de teinture; 13 barrils de drogueries; — 42 rouleaux de plomb; — 239 plaques de fer; — 3 caiſſes de blanc de baleine; — 27 barrils de fer blanc.

☞ De Chester, par le Vaiſſeau du Capitaine *Laiſſon*, 2850 pains de plomb.

☞ De Morviede, par la Barque du Capitaine *Brouquier*, 69 balles de laine lavée.

☞ D'Alicante, par les Bâtimens des Capitaines *Martiche*, *Tourre*, *Lyon*, *Blandeau* & *Bon*, 612 balles de barrille; — 73 balles de bourdes; — 82 barrils d'Arquifoux & 8 balles de ſoie.

☞ De Cayenne, par le Vaiſſeau du Capitaine *Lacombe*, 334 barriques de ſucre brut; — 88 barriques de ſucre terré; — 8 balles de coton; — 4 barriques d'indigo; 134 barrils de cacao; — 39 barrils de caffé, & 400 cuirs en poil.

☞ De l'Orient, par le Vaiſſeau du Capitaine *Portier*, 1455 balles de caffé; — 10 barriques d'eſquine & 13 caiſſes de thé.

☞ Du Cap François par la barque du Capitaine *Lieutaud*, 240 cuirs en poil; — 12 barriques de ſucre; — 36 barriques de caffé; — 7 barriques d'indigo.

☞ De la MARTINIQUE, par le Vaiſſeau du Capitaine *Raynaud*, 460 barriques de ſucre terré; — 222 ſacs de caffé; — 214 barrils de cacao; — 514 cuirs en poil; 6 balles de coton; — 1631 piéces de bois de Campêche; — 169 cuirs tannés.

☞ Du PORT-AU PRINCE, par la Barque du Capitaine *Boze*, 105 barriques de ſucre brut; — 63 barriques de ſucre blanc; — 1053 cuirs en poil; — 6 barrils de caffé; 3 barrils d'indigo.

☞ D'AGDE & de CETTE, par les Tartanes des Patrons *Puginier*, *Rouſtang*, *Darmies* & *Lombard*, 23 barriques d'indigo; 43 barriques de mélaſſe; — 10 barriques de verdet; — 6 balles de peaux de liévre; 4 balles de peaux de vache.

☞ De SMYRNE, par les Bâtimens des Capitaines *Reveil*, *Clavelly*, *Londrin* & *Engelfret*, 1208 balles de coton en laine; — 179 balles de coton filé rouge; — 1 balle de coton filé blanc; — 98 ſacs de galles; 22 balles de fil de chêvre; — 8 balles de cire jaune; — 6 caiſſe de ſcamonée; — 52 balles de laine ſurge; — 20 balles de laine de chevron; — 36 balles de racine d'alizary; — 12 balles de ſoie ardaſſine; 160 *buſtes* de raiſins ſecs; — 8 caiſſes de gomme adragante; — 1 balle de bourre de ſoie; — 1 ſac de caffé.

☞ De SEID & de TRIPOLY, par les Bâtimens des Capitaines *Blancheri*, *Cruvillier* & *Marrone*, 194 balles de coton en laine; — 136 balles de coton fin filé de Baza; — 27 balles de coton fin filé de Jéruſalem; — 2 balles de coton eſcarts de Jéruſalem; — 5 balles de coton fin filé d'*once*; — 153 ſacs de galles; — 52 balles de ſoie barrutine; — 68 balles de ſoie tripoline; — 8 balles de ſoie de Seydauvy; — 6 balles de fourrures de ſoie; 557 *conſſes* de riz; — 14 caiſſes de glu; 7 balles de maroquins rouges; — 7 ſacs de cire jaune; — 3 caiſſes de rhubarbe; 69 ſacs de cendres; — 1 caiſſe de ſcamonée; — 5 barrils de toileries; 4 caiſſes de gomme-arabique; — 3 balles de toiles de montagne; — 1 ſac de caffé; — une caiſſe de bours & 1 balle de ſatins.

ETAT *de l'importation & exportation des bleds par le Port de Marſeille pendant le mois de Février dernier.*

Importation, . . . 53590 *meſures.*
Exportation; . . . 10652
Reſte en aproviſionement, ... 42938 *meſures.*

D'ANGOULEME *le 26 Mars 1765.*

Lettre de M. de Montalembert de Cers, à l'Auteur de la Gazette.

Le bled a beaucoup augmenté depuis quelques marchés, le froment vaut 8 ℔ 10 ß *le Boiſſeau*, peſant 84 à 86 ℔ *poids de marc*; le ſeigle & le bled d'Eſpagne, ſept livres; bien des gens préferent ce dernier. Si le bled eſt à ce prix, le peuple doit un peu l'attribuer au préjugé qu'il conſerve encore contre des gens aiſés qui ſont en état de mettre des grains en magaſin, ces derniers n'oſant faire venir des bleds des Provinces éloignées, par la crainte qu'ils ont d'être inſultés; il faut eſpérer qu'inſenſiblement le peuple reviendra d'une erreur qui lui eſt ſi fatale, puiſqu'elle empêche la concurrence, ſeul moyen d'avoir le bled à un prix raiſonnable.

M. Duhamel dans ſon excellent traité de la conſervation des grains, a fait un chapitre exprès pour faciliter à tout le monde la connoiſſance de la quantité de grains qui entroit dans ſes étuves & dans ſes greniers de conſervations, en réduiſant les meſures dont il s'eſt ſervi, au pied & au pouce cube; il ſeroit à ſouhaiter, Monſieur, que tous vos Correſpondans en fiſſent de même pour évaluer la capacité des meſures dont on ſe ſert dans les différens marchés du Royaume, d'où ils vous envoient le prix des grains, parce qu'on pourroit voir tout d'un coup le rapport qu'il y a de la meſure d'un lieu à celle d'un autre, attendu que le poids du bled eſt ſujet à variation, à cauſe des différens degrés de ſechereſſe & d'humidité que contractent les grains; & pour joindre l'exemple au Conſeil, je mets ici la quantité de pouces cubes que contient le boiſſeau de cette Ville, qui eſt de 2, 530, ce que j'obſerverai de faire dans la ſuite.

DE St. MALO, *les 27 Mars 1765.*

Il vient d'entrer dans notre Port le Navire le *Joſeph Marie*, de St. Malo, MM.

Freboul & Dufresne Leigne, Armateurs, le S^r. *Merven* Capitaine, venant du Havre, après y avoir fait sa décharge en retour de Marseille où il avoit vendu sa morue. Ce qu'il a amené ici consiste en 3500 pierres de moulage; — 31 monts de plâtre, en bouteilles de verre vuides & autres marchandises provenant des manufactures de Rouen.

Le Brigantin la *Ville de St. Malo*, de ce Port, Capitaine *Ledépensier*, venant de Bordeaux, chargé de 58 tonneaux de vin & de 11 piéces d'eau-de-vie.

Le Senau l'*Ange Gardien*, de St. Malo, Capitaine M. le *Chevalier de la Touraudais*, venant de Lisbonne sur son lest, avec 26 caisses d'oranges & de citrons.

Le Navire l'*Heureuse Union*, de ce Port, de 200 tonneaux, Armateur M. *Merven*, Capitaine *Bellevaut Cormier*, venant du Cap François sur son lest, avec 3 futailles & 6 quarts de sucre; — 6 quarts & 1 sac de caffé; — quelques caisses & barrils de confitures & de sirops.

De Momtreuil *sur mer le* 28 *Mars* 1765.

La nuit du 20 au 21 de ce mois, un Navire parti de Gênes pour Hambourg, ayant été jetté par la violence des vents d'Oueſt à la côte de Cucq, & l'équipage ayant tiré plusieurs coups de canon, cela fit soupçonner aux Côtiers que quelque Navire étoit en danger; mais ce bâtiment ne fut apperçu que le 21 à la pointe du jour, qui se tenoit sur ses quatre ancres. Dans le moment où la marée montoit, le vent se changea avec violence & se tourna au Sud-Oueſt; & la mer devint si terriole, que chaque flot passoit au travers du pont de ce Navire, & s'éleva même jusqu'aux mâtures; l'équipage qui s'y étoit réfugié en fut précipité dans les eaux où il a péri. Le Navire fut ouvert en moins d'une demi-heure; alors les marchandises entrerent sur les neuf heures du matin avec la marée dans la riviere de la Canche qui forme la raie d'Estaples. Les Gardes de l'Amirauté avec deux Négocians, dont je suis du nombre, se transporterent sur les lieux pour empêcher que l'on ne détournât rien des effets submergés. Les Officiers de l'Amirauté de Boulogne à qui on avoit dépêché un Exprès, se rendirent avec la plus grande diligence où nous étions; pour lors leur autorité en imposa au gens mal intentionnés: par les soins de ces Officiers on a mis en magasin 210 caisses de citrons, 30 caisses d'oranges, & 35 piéces & demi-piéces d'huile d'olive; ensuite par les perquisitions exactes qu'ils ont fait faire dans différens endroits, ils ont recueilli & fait rentrer encore dans ledit magazin bien des choses qui avoient été soustraites avant leur arrivée, & qui auroient été perdues pour les Propriétaires.

On n'a trouvé ni connoissement, ni d'autres papiers que quelques lettres cachetées écrites de Gênes le 5 Janvier dernier à différens Particuliers d'Hambourg; ce bâtiment pouvoit être du Port de 200 à 250 tonneaux.

De Blois *le* 31 *Mars* 1765.

Lettre *à l'Auteur de la Gazette.*

Un voyage que je viens de faire dans le Vendomois, le Dunois, le Perche & le Pays Chartrain, me confirme les effets salutaires que produit déjà la libre exportation de nos bleds chez l'Etranger, par la quantité de terres ci-devant abandonnées & remises en valeur, & par beaucoup de terreins en friche, & labourés actuellement, qui avec le temps & les améliorations convenables, seront dans la suite en état de dédommager des premieres dépenses.

J'ai eu occasion de conférer dans cette petite tournée avec des Fermiers, des Cultivateurs & des Propriétaires de terres; je me suis apperçu que la libre exportation des bleds leur faisoit le plus grand plaisir, & que les avantages que les uns & les autres y trouvoient, étoient très-sensibles; ils me parlerent même des nouveaux défrichemens que j'avois remarqués, ils convinrent de faire leurs efforts pour mettre toutes leurs terres en la meilleure valeur possible, par l'espérance d'un débouché assuré & avantageux; ils m'ajouterent même, que loin de voir des Fermiers abandonner leurs foyers & mettre la clef sous la porte, ceux qui étoient endettés se dégageoient depuis deux ans & se remontoient en bestiaux, unique ressource d'amélioration; enfin, ils me firent connoître que non seulement les propriétaires n'étoient plus embarrassés de trou-

ver à qui donner leurs fermes, mais qu'ils avoient l'agrément du choix & celui d'augmenter leurs baux.

La quantité de bled qui se trouve dans ces différentes Provinces, & l'éloignement des rivieres navigables où on les charge, réduit toujours cette marchandise à un prix bien au dessous de celui où elle pourroit naturellement être portée. Les chemins de traverse & la trop grande distance des lieux où les débouchés sont assurés & lucratifs (en ce que les bords des rivieres & des fleuves des Pays vignobles, ne recueillent gueres de bleds que pour la subsistance du peuple nombreux qui les habite,) le rendent toujours plus cher, & les Habitans de l'intérieur des terres n'en peuvent profiter qu'en proportion relative à leur éloignement. Ce désavantage en peut produire de plus considérables, qui sont le découragement & l'abandon de quelques parties de la culture qui ne leur est avantageuse que dans l'extrême cherté; alors la seule classe des spéculateurs & gens riches, profite, quand des années d'abondance successives ont presque ruiné tous les Cultivateurs.

Qu'on juge d'après ceci de l'indispensable nécessité de rendre le Loir & beaucoup d'autres rivieres du Royaume navigables, cette opération procureroit une source féconde de population & de commerce, elle ouvriroit le cours à des débouchés actuellement ruineux ou impraticables. Le Loir est rapide & profond, & peut le devenir encore davantage par la jonction d'une partie des petites rivieres qui coupent ces Provinces désertes; & comme cette riviere se jette dans la Loire, on verroit bientôt ces mêmes Provinces devenir fertiles & peuplées, par l'avantage qu'elles auroient d'un débouché avantageux.

L'opposition qu'on apporte à l'exécution de cet utile projet déjà présenté & tenté de nouveau, est la suppression des moulins qui sont établis sur le cours du Loir; ne pourroit-on pas en conserver les plus nécessaires, sans diminuer le volume de ses eaux, en en faisant passer suffisamment dans des murs étroits, & les faisant rentrer dans son lit après le service qu'on en auroit reçu, ou d'en établir sur des bateaux, comme ceux qui sont sur la Loire.

SOISSONNOIS.

De Soissons *le* 22 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le septier de froment mesure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Soissons, 14 ℔ 5 ß; à Laon, 13 ℔ 17 ß 6 ₰; à la Ferre, 14 ℔ 2 ß; à Vervins, 15 ℔; à Coucy, 14 ℔ 5 ß; à Ribemont, 16 ℔; à Marle, 13 ℔; à Rozoy, 13 ℔ 15 ß; à Hirson, 15 ℔ 6 ß 8 ₰; à Guise 15 ℔ 18 ß; à Noyon, 14 ℔ 4 ß 2 ₰; à Chauny, 14 ℔ 17 ß 6 ₰; à Ham, 15 ℔ 4 ß; à Clermont 14 ℔ 17 ß 6 ₰; à Crespy; 13 ℔ 10 ß à Chateau-Thierry, 12 ℔ 3 ß 8 ₰; à la Ferre-en-Tardenois, 12 ℔.

BOURGOGNE.

De Dijon *le* 25 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le septier de froment mesure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Dijon, 14 ℔ 18 ß 8 ₰; à Arnay-le-Duc, 14 ℔ 8 ß; à Avalon, 12 ℔ 12 ß; à Autun, 16 ℔ 4 ß; à Auxonne, 15 ℔; à Auxerre, 14 ℔ à Bar-sur-Seine, 11 ℔ 15 ß 4 ₰; à Beaune, 15 ℔ 17 ß 5 ₰; à Belley, 20 ℔ 10 ß; à Bourbonlancy, 15 ℔; à Bourg, 16 ℔ 10 ß; à Châlon, 17 ℔ 5 ß 7 ₰; à Charolles, 15 ℔ 3 ß 9 ₰; à Chatillon sur-Seine, 10 ℔; à Gex, 19 ℔ 2 ß 6 ₰; à Mâcon, 19 ℔ 4 ß; à Nuits, 12 ℔ 3 ß 9 ₰; à Saulieu, 13 ℔ 12 ß 9 ₰; à Semur, 13 ℔ 6 ß, à Seurre, 14 ℔ 2 ß 10 ₰.

DAUPHINÉ.

De Grenoble *le* 22 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le septier de froment mesure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Grenoble, 20 ℔ 2 ß 10 ₰; à Vienne, 17 ℔ 5 ß 7 ₰; à Valence, 20 ℔ 11 ß 8 ₰; à Romans 19 ℔ 2 ß 6 ₰; à Montelimare, 22 ℔ 15 ß; à Crest, 21 ℔ 8 ß; au Buis, 23 ℔; à Gap, 20 ℔ 6 ß 3 ₰; à Embrun, 18 ℔ 15 ß; à Briançon, 19 ℔ 13 ß 9 ₰.

ROUSSILLON & PAYS DE FOIX.

De PERPIGNAN *le* 21 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Perpignan, 24 ℔ 12 ß 6 ₰; à Prades, 26 ℔ 10 ß 1 ₰; au Montlouis, 20 ℔ 18 ß 8 ₰; à Foix, 21 ℔ 9 ß 10 ₰; à Pamiers, 18 ℔ 2 ß 10 ₰.

LANGUEDOC.

De MONTPELLIER *le* 25 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Toulouze, 18 ℔ 17 ß 2 ₰; à Alby, 19 ℔ 4 ß; à Caſtres, 19 ℔ 8 ß; à Lavaur, 17 ℔ 10 ß; à Caſtelnaudari, 18 ℔ 17 ß 11 ₰; à Limoux, 22 ℔ 6 ß 3 ₰; à Carcaſſonne, 20 ℔ 14 ß 1 ₰; à Narbonne, 22 ℔ 19 ß 9 ₰; à Beziers, 19 ℔ 11 ß 1 ₰; à Montpellier, 25 ℔ 6 ß 8 ₰; à Niſmes, 25 ℔ 10 ß 11 ₰.

AUVERGNE.

De CLERMONT-FERRAND *le* 28 *Mars* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Clermont-Ferrand, 12 ℔ 13 ß 2 ₰; à Riom, 12 ℔ 10 ß; à Iſſoirre, 13 ℔ 17 ß 1 ₰; à Brioude, 12 ℔ 13 ß 5 ₰; à St. Flour, 14 ℔; à Mauriac, 14 ℔; à Aurillac, 16 ℔ 8 ß 2 ₰.

MÉCANIQUE.

M. DELINIERE, qui a obtenu en France & de diverſes Puiſſances, le Privilége excluſif des pompes & autres machine de ſon invention, vient de publier un ſupplément à ſon premier Mémoire, dans lequel il s'étoit renfermé à établir les avantages de ſes pompes, par l'action des hommes, & à l'uſage de la marine pour lequel elles ont été eſſentiellement compoſées & préſentées.

Par ce ſupplément il a établi qu'étant miſes en action par des chevaux, par des chûtes ou courant d'eau, par des machines à feu ou par la puiſſance des vents: elles épuiſent plus de 3 fois autant d'eau que les meilleures pompes actuelles par ces mêmes agents, & que cette ſupériorité de produit eſt beaucoup plus conſidérable, eu égard au produit des machines à molettes qui montent alternativement des ſeaux, telles que celle du puits de Bicêtre.

Il donne une deſcription ſommaire de la machine qu'il emploie à cet effet, ſoit pour l'uſage des mines ou pour les uſages particuliers, mais eſſentiellement pour les arroſemens des terres dans les Colonies. Il a donné une application particuliere à cette partie, d'après les obſervations judicieuſes de pluſieurs Américains intelligens qui l'ont convaincu qu'en augmentant les productions de ces Pays par des arroſemens abondants & ſoutenus qui augmenteroient conſidérablement les revenus de leurs Habitans, ſe feroit augmenter en même raiſon une puiſſante branche de commerce également utile à l'Etat & au Public.

On y trouve auſſi les deſcriptions de ſes pompes à incendie & de celles pour le ſervice de la marine.

Ces pompes ſe fabriquent à *Paris au Fauxbourg S. Denis, vis-à-vis S. Lazare*, on y voit des pompes montées à tous uſages qui agiſſent par des hommes, & on y conſtruit un manége qui en fera agir d'autres par des chevaux. Il ſera libre à chacun de s'y aſſurer par ſes propres yeux de la réalité des produits annoncés par l'action de ſes divers agents.

Les perſonnes qui deſireront ſe procurer des exemplaires de ce ſupplément & du précédent mémoire, ou acquérir des pompes, auront pour agréable de s'adreſſer par lettre au autrement au *Directeur des Bureaux des nouvelles pompes de la Marine, rue des Foſſés Montmartre, à Paris.*

AVIS.

☞ Le Sr. COLOMBEL, Marchand Confiſeur de M. le Duc d'Orléans, demeurant à Paris rue des Lombard, à l'enſeigne du Grand Louis, qui continue toujours avec ſuccès à faire toutes les différentes ſortes de confitures, &c. donne avis qu'il lui eſt arrivé une partie de véritable ſirop de calebaſſe du Sr. SAVARY, du Fort Louis de la Martinique.

COURS DES EFFETS
COMMERÇABLES
Du 26 au 30 Mars 1765.

NOMS DES EFFETS *commercés.*		COMPARAISON *Avec le cours de la ſemaine précédente.*
Compagnie des Indes.	Actions non remplies à 880 ℔.	Même cours.
	Idem. Remplies de 200 ℔, ſe ſont négociées les premiers jours à 1197 ℔ 10 ß. ont baiſſé à 1190 ℔ qui eſt le dernier prix.	de 1200 à 1197 ℔ 10 ß.
	Idem. Remplies de 400 ℔. Il ne s'en eſt point négocié cette ſemaine, le dernier prix eſt 1397 ℔ 10 ß.	*Idem.*
	Contrats à 4 p ℅ ſe ſont négociés à 33 & 34 p ℅ perte.	La ſemaine derniere 33 p ℅ perte.
Actions des Fermes.	Se ſont négociées les premiers jourss à 1005 ℔, ſont à 1000 ℔.	1002 ℔ 10 ß.
Annuités.	Se ſont négociées les premiers jours à 438 ℔, ſont baiſſées à 435.	439 & 438.
Coupons d'Annuités.	à 86 ℔ 10 ß.	de 89 ℔ 10 ß à 87 ℔.
Billets ſur les 2 ß. p. ℔.	à 9 ½ p ℅ perte.	*Idem.*
3e. *Loterie Royale, lots.*	Du 5e. au 9e. tirage à 11 ¼ p ℅ perte.	Même cours.
4e. *Lot. Royale, époques.*	De la 9e. à la 12e. époque de 17 à 16 ½ p ℅ perte.	Même cours.
Colonies exercice 1759,	à 17 p ℅ perte.	16 p ℅.
Cinquante millions. .	à 10 ½, 11 & 10 ½ p ℅ perte.	de 9 ½ à 10 ½.
Canada.	eſt baiſſé à 34 p ℅ perte.	à 32 & 32 ½.
CONTRATS *au denier quarante*	à 46 p ℅ eſpèces.	Il n'en avoit point été négocié.
CONTRATS *ſur les cuirs à 3 p ℅.*	à 49 ½ p ℅ eſpèces.	*Idem.*

tre pieds l'un de l'autre, il avoue cependant que cette méthode choque ouvertement tous les principes & les uſages reçus pour la diſtribution de ces ceps: mais 50 ou 60 millions que l'agriculture & l'Etat en retireroient, valent bien la peine, dit-il, qu'on ſe contraigne, ſinon à ſuivre ſa méthode, du moins à l'examiner.

Comme nous nous ſommes engagés à ne donner dans cette Gazette que des faits & de ſimples extraits; quelques curieuſes que ſoient les conſidérations de cet Auteur; quelques bonnes que nous paroiſſent ſes réponſes aux objections qu'on lui a faites; nous ne pouvons le ſatisfaire qu'en les inſérant dans notre Journal.

De Paris, *le 17 Juin 1765.*

On cherche en vain, dit un amateur d'agriculture (*a*) à donner de l'émulation aux Cultivateurs, tant qu'il n'y aura pas un réglement ſur les dîmes. La crainte des procès ruineux leur ôtera toute activité, & les empêchera de faire autant de prairies naturelles ou artificielles, qu'il en ſeroit néceſſaire pour multiplier les beſtiaux, & avoir, par ce moyen, des engrais ſuffiſants qui amélioreront les terres.

Il ſeroit donc à ſouhaiter pour le bien public, & ſans nuire aux Décimateurs, qu'il fût ordonné qu'à l'avenir tout Agriculteur auroit la faculté de mettre en prairies le quart ou le tiers de ſes terres, ſans en payer la dîme, ni en ſec, ni en verd, parce que les deux tiers, ou les trois quarts reſtants de ces mêmes terres, rapporteront au Décimateur un tiers de plus au moins qu'elles ne lui rapportoient auparavant.

Il ſera parlé plus amplement de ce mémoire dans un de nos journaux.

Exportation & importation de bled.

Il a été exporté des Ports de France pour l'Etranger, pendant le mois de Mai 1765, 2, 162, 807 *quintaux*, 5 ℔ de bled froment.

Il en a été importé pendant le même temps de l'Etranger, dans différents Ports de France, 3, 444 *quintaux*.

(a) *Dans un mémoire ſur un projet de dîmes.*

COMMERCE.

De St. Domingue, *le 27 Mars 1765.*

Arrivées de Navires dans la Colonie.

Il eſt arrivé le 17 Mars, au Port-au-Prince, le *Néceſſaire*, de Bordeaux, Capitaine *Lardin*, après avoir touché au Cap. Le même jour eſt arrivé le navire la *Nouvelle Marguerite*, de Nantes, Capitaine *Vincent Cadou*.

Il eſt arrivé à St. Marc, le *Favori*, du Havre, Capitaine *Labardel*, parti le 13 Juillet, arrivé à Cayenne le 23 Septembre, d'où il eſt parti le 17 Février, & arrivé ici le 18 de ce mois. Les navires la *Volage*, de la Rochelle, Capitaine R. *Goriou*, & le *Corbeau*, de Nantes, Capitaine P. *Allain*, partis de Léogane le 19 de ce mois, arrivés ici le 20. Le *Jaſon* de Dunkerque, Capitaine *Al. Doſille*, parti le 24 Janvier, arrivé à la Martinique le 28 Février, d'où il eſt parti le 8 de ce mois, arrivé ici le 21. Le *Zephir*, de Nantes, Capitaine P. *Leray*, parti du Port-au-Prince, le 21 de ce mois, arrivé le même jour ici; la *Renommée*, de la Martinique, Capitaine L. *Chouriac*, partie des Cayes le 15 de ce mois, arrivée ici le 22.

Au Cap, le ſieur *Joachim*, du Havre, parti le 22 Novembre, relâché à Lisbonne le 6 Janvier, d'où il eſt parti le 9 Février, arrivé le 25 de ce mois. Le même jour ſont arrivés les navires l'*Heureuſe Société*, de Bayonne, partie le 23 . . . venant de la côte de Guinée; la *Marie-Anne*, de Marſeille, partie le 30 Janvier, & l'*Angélique*, de Honfleur, Capitaine Vallié, venant de la côte d'Or.

Navires marchands en expédition.

Au Port-au-Prince, le *Solide*, Capitaine *Vivint*, pour Bordeaux; la *Philis*, de Quimper, Capitaine *Fortin*, pour Nantes.

Au Cap, la *Henriette*, Capitaine *Jardinet*, pour Bordeaux.

Prix des marchandiſes de la Colonie.

Au Port-au-Prince, ſucre blanc, 70 ℔

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 3 Décembre.

AGRICULTURE.

§. I.

De Civita-Vecchia.

ON eſt actuellement occupé à chercher différens moyens pour établir l'agriculture dans les Etats du Pape. Les cultivateurs y ſont devenus très-rares, & la plupart des terres reſtent en friche. on prétend avec aſſez de fondement, que le découragement des cultivateurs provient de la dureté avec laquelle le *Tribunal de l'abondance de Rome* a exigé d'eux le prompt rembourſement des ſommes qu'il leur avait avancées pour les frais de culture. L'unique moyen de les rappeller au labourage, paraît être de donner des gratifications proportionnées à la quantité de terrein qui ſerait cultivé.

On a démontré que pour ſatisfaire actuellement aux beſoins des Provinces de l'Etat Eccléſiaſtique, il faudrait que les terres rendiſſent ſeize pour un ſur la quantité des grains qu'on y ſeme.

Suite *de la récapitulation des différens Edits, Déclarations, Arrêts,* &c. *envoyée par le Bureau d'Agriculture du Mans, à la ſuite des réflexions inſérées dans la Gazette* Nº. 51.

L'Edit du mois de Juillet 1764, qui, en confirmant la Déclaration du 23 Mai 1763, pour la liberté intérieure du commerce des bleds, en permet l'exportation au dehors ſur les Vaiſſeaux Français, & permet l'importation & entrée des bleds étrangers, &c. Cet Edit renferme pluſieurs autres diſpoſitions utiles.

Les Lettres-Patentes du accordent le titre d'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, en faveur de ſes progrès & de ſon utilité pour l'Agriculture.

Déciſion du mois de Janvier 1765, des Fermiers Gén. ſur la reſtitution des droits pris à la ſortie des miels de la Province d'Anjou & du Maine, ſur le poids brut, au lieu du poids net, conformément à l'Ordonnance de 1687, ſur les repréſentations de la Société d'Agriculture.

Déciſion du Conſeil du 19 Mars 1765, ſur la réduction des droits des miels à la ſortie & entrée des Provinces réputées étrangeres, de 20 ß à 10 ß du quintal poids net, ſur la repréſentation de la Société d'Agriculture du Mans en faveur de l'éducation économique des mouches à miel.

Par la lettre de M. le Contrôleur Général du 6 Avril 1765, à MM. les Intendans des Généralités, pour leur faire part de l'établiſſement d'une nouvelle Gazette d'Agriculture, de Commerce & de Finances, & de la communiquer aux Sociétés d'Agriculture, &c. à l'avantage de ces trois objets relatifs les uns aux autres, &c.

Tous ces nouveaux réglemens plus avantageux les uns que les autres pour le progrès de l'agriculture ſur la plupart deſquels les Sociétés ont été conſultées, manifeſtent combien S. M. ſe propoſe de protéger cette partie précieuſe à l'Etat, & que les repréſentations que les Socié-

tés voudront faire au Gouvernement pour reprimer les abus qui s'oppoſent à ſon encouragement, ſeront écoutées favorablement.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Octobre dernier dans les* GÉNÉRALITÉS *de Bordeaux, de Châlons & de Montauban, & pendant la premiere quinzaine de Novembre dans celle de Valenciennes.*

BORDEAUX.				CHAALONS.				MONTAUBAN.				VALENCIENNES.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Agen.	22	1	10	Bar-ſur-Aube.	12			Cahors.	24	9	11	Aveſnes.	17	5	
Bazas.	25		1	CHAALONS.	11	9	4	Cauſſade.	26*	5		Bavey.	15	15	
Bergerac.	22	8	6	Chaumont.	13	10		Figeac.	19	17	3	Bouchain.			
Blaye.	18	16	11	Epernay.	12	2		Gourdon.	22	8	9	Cambray.	10*	18	9
BORDEAUX.	26*	15	6	Joinville.	13	1	7	Lauzerte.	23	4	10	Condé.	18	4	
Caſtel Jaloux	24	3	4	Langres.	11	4	8	Millau.	23	15		Girel.	16	15	
Condom.	22	8	9	Mezieres.	14*	12	1	Moiſſac.	22	19	4	Landrecy.	16	3	1
Libourne.				Reims.	14	7	10	MONTAUBAN	22	12	6	Mariembourg.	18*	16	
Marmande.	22	19		Rethel.	13	16	2	Murdebarrez.	17*	2	11	Maubeuge.	15	17	7
Mouſſauquin	23	16	8	Sezanne.	12	9	10	Rhodez.	22	10		Philippeville.	17	12	
Nerac.	23	11	7	St. Dizier.	11	5	10	Ste. Affrique.	23	14	6	Queſnoy.	13	8	9
Nontron.	19	8	1	Sainte - Menehoult.	11	12		St. Antonin.	23	2	2	St. Amand.	18	8	9
Perigueux.	21	18	9	Troyes.	12	12		Villefranche.	22	10	11	VALENCIENNES.	16	10	
Sarlat.	18*	12	6	Vaucouleurs.	10*	10									
Ste. Foy.	21			Vitry.	11	8									
Villeneuve.	25	12	1												
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	11	5	From. le ſep.	12	8	1	From. le ſep.	22	13	4	From. le ſep.	16	6	2
Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		1	5	Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		2	3
Foin le quint.	1	17	4	Foin le q.	1	11	8	Foin le q.	1	16	8	Foin le quint.	1	10	5
Paille le q.	1		3	Paille le q.		16	6	Paille le q.		17	7	Paille le q.		17	2

§. II.

DU PRIX DU PAIN.

Il paraît indiſpenſable de faire inceſſamment un tarif qui regle avec la derniere préciſion quel doit être dans chaque lieu le prix du pain en raiſon de celui du ſeptier de bled. On voit dans le tableau ci-deſſus, que dans la Généralité de Valenciennes, où le prix commun du bled eſt de 16 ℔ 6 ß 2 ₰, le pain vaut 2 ß 3 ₰ la liv. Cela nous paraît éxorbitemment cher. Dans la Généralité de Montauban, le pain eſt proportionnellement beaucoup à meilleur marché; il n'y vaut que 2 ß 5 ₰ la livre, quoique le prix commun du ſeptier y ſoit de 22 ℔ 13 ß 4 ₰, ce qui fait près de la moitié en ſus du prix du bled dans la Généralité d'Amiens, quoique le pain ne vaille dans celle de Montauban que 2 ₰ de plus : il eſt même à remarquer que dans cette Généralité de Montauban, il y a des endroits où le pain

eſt encore à un prix beaucoup plus bas, relativement à celui du ſeptier de bled. Nous en citons pour preuve le certificat du Sécretaire Greffier de la Ville de Lauzerte, qui nous a été envoyé avec l'état du prix des bleds. On voit par cet état que le prix du ſeptier de froment à Lauzerte ; eſt de 23 ℔ 4 ß 10 d., & voici la teneur du certificat.

EXTRAIT *de la taxe du pain de la Ville de Lauzerte.*

La liv. de pain blanc bourgeois, 2 ß 3 d.
Du pain bis blanc, ... 2
Du pain bis 1 10

» Je certifie le préſent véritable, à » Lauzerte le 24 Octobre 1765.

Signé FRONTGONT, *Sécretaire-Greffier.*

On voit par là que dans preſque toutes les Villes du Royaume le pain pourrait être à un prix beaucoup plus bas qu'il n'y eſt, vu celui du bled.

MM. les Députés du commerce ont avancé dans un Mémoire ſur la liberté de l'exportation des bleds & d'après un Procès verbal fait à l'Hôpital général, que ſi l'on ſe ſervait de la mouture œconomique inventée par le ſieur Maliſſet, on pourrait donner la livre de pain ordinaire pour autant de deniers que le ſeptier de bled a couté de livres. L'Auteur du livre intitulé *de l'exportation & de l'importation des grains*, faiſant le même calcul, page 74 de ſon livre, d'après les évaluations des Meuniers & des Boulangers qui ne ſe ſervent pas de la mouture œconomique, a trouvé que la livre de pain ordinaire devait valoir 3 deniers de plus que le ſeptier de bled n'avait couté de livres, & qu'ainſi le ſeptier de bled coutant 18 ℔, le pain ne devait valoir qu'un ſol 9 d. la livre.

Ces Auteurs peuvent s'être trompés dans leurs calculs : mais toujours eſt-il très-vraiſemblable que ces calculs ne ſont pas tout à fait ſans fondement ; & nous ſommes plus que perſuadés que la vigilante attention de la Police les fera vérifier par des expériences *ad hoc*. Celles qui furent faites du tems de *Lamarre*, & qu'il rapporte dans ſon traité de la Police, ſont inſuffiſantes ; on ne fit l'expérience que ſur une mine de bled à la fois, & les bons Boulangers qui ont du débit, font entrer le produit de deux ſeptiers de bled dans une fournée, & ont beſoin de beaucoup moins de bois pour chauffer le four à la ſeconde, à la troiſiéme fournée qu'à la premiere, d'où il ſuit que dans les expériences que rapporte *Lamarre*, on conſomma au moins trois fois plus de bois qu'il ne fallait.

COMMERCE.

§. I.

DE BATAVIA.

ON écrit de cette Iſle en date du 15 Avril 1765, qu'il y a été mis un impôt de 20 pour cent ſur toutes les marchandiſes Anglaiſes, tandis que celles des Hollandais n'y payent que cinq pour cent, que les marchandiſes de coutellerie & les verres à boire s'y vendaient aſſez bien, mais que les toiles ne trouvaient aucun débit ni dans ce Port, ni dans tous les autres de l'Inde, ſans excepter même la Chine qui en eſt le principal marché, & que lorſque les lettres partirent, il y avait des ordres à Batavia qui défendaient le débit des marchandiſes de taillanderie étrangere.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce Détroit du 5 au 9 Novembre 1765, pour Amſterdam, 16 bâtimens dont 10 partis de Dantzick, 2 de Petersbourg, 2 de Memel, & les deux autres de Rewal & de Wibourg ; — pour l'Angleterre, 9 bâtimens dont 5 partis de Dantzick & les quatre autres de Riga, de Konigsberg, de Memel & de Copenhague ; — pour la France, 6 bâtimens dont 4 partis de Dantzick pour l'Orient, S^t. Malo, Bordeaux & le Havre de Grace ; les deux autres partis de Lubeck & de Riga pour Bordeaux.

Récapitulation. Pour la HOLLANDE, 16 Vaiſſeaux d'importation ; — pour l'ANGLETERRE, 9 d'importation ; — & pour la FRANCE, 6 d'importation.